

Chers parents,

Vous trouverez ci-dessous le montant des contributions et les modalités de facturation pour l'année 2024-2025.

1 - Calcul de la contribution

La « **part variable** » de la contribution famille participe aux frais liés au fonctionnement de l'école : entretien des locaux, énergies et eau, salaires des ASEM, renouvellement du mobilier, assurances de l'école, assurance scolaire des élèves*, taxe foncière, etc. Elle est modulée en fonction des revenus de la famille et du nombre d'enfants scolarisés à l'école. La contribution famille du 4^e enfant est gratuite.

Les « **frais fixes** » comprennent les frais pédagogiques, les sorties scolaires et diverses contributions dues par l'école. Ils sont calculés en fonction des coûts réellement supportés par l'OGEC.

Les fichiers, agendas et fournitures seront facturés par classe en fonction des achats (voir liste de fournitures).

Pour calculer la part variable, nous utilisons le quotient école : $RFR / nb \text{ de } p\text{e}\text{u}\text{x}$

Tranche	Quotient école	Tarif mensuel 1 enfant			Tarif mensuel 2 enfants			Tarif mensuel 3 enfants		
		Part variable	Frais fixes	Total	Part variable	Frais fixes	Total	Part variable	Frais fixes	Total
1	18 234 € et plus	51 €	20 €	71 €	93 €	40 €	133 €	124 €	60 €	184 €
2	16 092 € à 18 233 €	47 €	20 €	67 €	84 €	40 €	124 €	112 €	60 €	172 €
3	13 950 € à 16 091 €	41 €	20 €	61 €	76 €	40 €	116 €	100 €	60 €	160 €
4	11 811 € à 13 949 €	37 €	20 €	57 €	67 €	40 €	107 €	89 €	60 €	149 €
5	9 658 € à 11 810 €	31 €	20 €	51 €	60 €	40 €	100 €	79 €	60 €	139 €
6	7 521 € à 9 657 €	28 €	20 €	48 €	53 €	40 €	93 €	70 €	60 €	130 €
7	5 380 € à 7 520 €	24 €	20 €	44 €	47 €	40 €	87 €	62 €	60 €	122 €
8	Moins de 5 379 €	22 €	20 €	42 €	40 €	40 €	80 €	55 €	60 €	115 €

Si vous le souhaitez, vous pouvez adhérer à l'APEL (brochure APEL distribuée lors de la pré-rentree).

La cotisation annuelle est facturée et prélevée lors du premier prélèvement (12 octobre). Le montant sera annoncé fin août (il était de 27 € en 2023-2024).

2 – Facturation

Le prélèvement automatique est le mode de paiement généralisé sur l'école, il s'effectue sans frais pour vous et sur 10 mois (d'octobre à juillet), le 12 de chaque mois. Vous recevez une facture annuelle ainsi qu'un échéancier de prélèvement fin septembre. Les frais bancaires induits par des rejets de prélèvements sont à votre charge (forfait de 8€ par prélèvement rejeté). Ce prélèvement peut être interrompu à tout moment à votre demande, et le sera bien sûr en cas de départ en cours d'année.

Merci de remplir et de retourner, pour le 06 septembre 2024 au plus tard :

- Le dossier bleu donné lors de la pré-rentree. En cas de changement de situation en cours d'année (coordonnées bancaires, adresse...), ou en cas de départ de l'école, bien vouloir en informer la directrice ou le bureau de l'OGEC, dans les meilleurs délais pour une prise en compte dans la facturation : ecolestgermain.savigne@gmail.com
- Joindre une copie (cette copie vous sera restituée) de votre avis d'imposition sur les revenus de 2023 (du père et de la mère si non mariés ou pacsés) ou la présenter lors d'une des deux permanences début septembre. Si vous ne souhaitez pas présenter ce document le montant de la contribution familiale sera celui de la tranche 1.
- En cas de première demande de prélèvement, ou en cas de changement de coordonnées bancaires, merci de fournir un RIB. Un mandat SEPA vous sera remis, vous devrez le signer et le retourner à la directrice.

* Assurance scolaire : Notre établissement a souscrit un contrat d'assurance auprès de la mutuelle Saint Christophe. Cette assurance vous offre une couverture en cas d'accident ou de blessure de votre enfant, non seulement à l'école, mais également à la maison et dans le cadre d'activités extra-scolaires. Le coût annuel de l'assurance est inclus dans la contribution des familles.